



Compte Rendu Succinct

Séance du 21 février 2012

L'an deux mille douze et le vingt et un février à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Lucien Brenot, Maire.

Étaient présents : M. BRENOT Lucien - M. ROTGER Michel - Mme FRANÇOIS Elisabeth - M. DUPONT Gérard (arrivée à 21h20) - M. THENET Jean-Pierre - Mme CARAVEL Pascale (arrivée à 22h26) - M. LEROY Pierre - Mme TERRIER Marie-Claire - Mme BEAUDOUVI Anne-Marie - M. LUPI Christian - M. LAFFONT Jean-Paul - Mme PUSSET Lucienne - M. CHAMBIN Daniel - Mme AUBERTIN Annie - M. ROBEIN Denis - M. CADOUOT Christian - M. MILLET Gérald - M. CAMBAZARD Nicolas - M. RUET Guillaume (arrivée à 21h50) - Melle IGOLEN Marie (départ à 22h18) - Mme MACE Jocelyne - M. LEGRAND Louis - M. POIREL Denis - Mme GRISON Caroline - M. GAUTHIER Pascal - M. PREIONI Christian - Mme HAZHAZ Dénia.

Absents excusés : Mme LABIE Geneviève - Mme BROUSSE Patricia - Melle BOUTEILLE Isabelle

Absents excusés représentés : Melle IGOLEN Marie (procuration à M. ROTGER Michel à partir de 22h18) - Melle FEVRE Déborah (procuration à M. MILLET Gérald) - Melle BORSATO Louise (procuration à Mme AUBERTIN Annie) - Melle OUARTI Farah (procuration à M. ROBEIN Denis)

A été nommé secrétaire : M. CAMBAZARD Nicolas

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 H 30.

Le Conseil Municipal approuve à la majorité le procès-verbal de la séance du 24 janvier 2012.

Les rectifications qui seront apportées par Monsieur Christian Preioni et Monsieur Louis Legrand seront insérées dans le procès-verbal de février.

I. **COMMUNICATIONS:**

Monsieur Michel Rotger, 1^{er} adjoint au Maire, a informé le Conseil Municipal du regroupement des bureaux de vote au Polygone.

II. **DELIBERATIONS :**

Lors de sa séance du 21 février 2012, le conseil municipal :

- **A DEBATTU** conformément à l'article L 2312.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, sur les orientations générales du budget pour l'exercice 2012.
- **RENOUVELLE** à l'UNANIMITE la demande de subventions au titre de la D.E.T.R. 2012 au taux maximum de 50 % pour les travaux dans les groupes scolaires et au taux maximum de 30 % pour les travaux à réaliser à l'hôtel de ville
- **DECIDE** à l'UNANIMITE d'annuler et de remplacer la délibération n°186/12/2011 du 13 décembre 2011 afin de verser la subvention pour la réalisation de la nouvelle Structure Artificielle d'Escalade (S.A.E.) au sein du gymnase Jean-Marc Boivin au Conseil Régional de Bourgogne.
- **DECIDE** à l'UNANIMITE de modifier le tableau des effectifs, en créant deux emplois occasionnels à temps complet d'une durée de 3 mois à compter du 01/03/2012 rémunérés sur la base du premier échelon du grade d'adjoint technique territorial de deuxième classe.
- **DECIDE** à l'UNANIMITE de modifier le tableau des effectifs, en créant un emploi occasionnel à temps complet d'une durée de 3 mois rémunéré sur la base du premier échelon du grade d'adjoint technique territorial de deuxième classe à compter du 01/03/2012, pour le recrutement d'un agent à la piscine municipale.
- **DECIDE** à l'UNANIMITE de modifier le tableau des effectifs, en créant un emploi occasionnel à temps non complet (22h/semaine) d'une durée de 3 mois rémunéré sur la base du premier échelon du grade d'adjoint technique territorial de deuxième classe à compter du 01/03/2012, pour le recrutement d'un agent à la piscine municipale.
- **DECIDE** à l'UNANIMITE de modifier le tableau des effectifs, en créant un emploi de rédacteur territorial à temps complet à compter du 1^{er} mars 2012.

- **AUTORISE** à l'UNANIMITE le Maire à signer le contrat de cession avec la compagnie « théâtre en Bulles », pour un montant de 500 euros dans le cadre de l'opération nationale le printemps des Poètes.
 - **APPROUVE** à l'UNANIMITE le règlement intérieur du salon d'art contemporain intitulé « art actuel » qui se déroulera du 19 au 28 octobre 2012 et **DIT** que les droits d'inscription sont de 60€ par artiste et que le montant du pourcentage appliqué sur chaque œuvre vendue est de 10 %.
- MODIFIE** par 23 voix pour et 7 contre ((Mme MACE Jocelyne - M. LEGRAND Louis - M. POIREL Denis – Mme GRISON Caroline - M. GAUTHIER Pascal - M. PREIONI Christian - Mme HAZHAZ Dénia) la délibération de délégation n°47.04.2009 du 14 avril 2009 en prenant en compte le nouveau seuil de 200 000 euros HT pour les marchés de fournitures et de services au lieu de 206 000 euros HT et **DIT** que le seuil de délégation pour les marchés de fournitures et de services sera automatiquement réactualisé selon les modifications du code des Marchés Publics à venir.
- **EMET** à l'UNANIMITE un avis favorable au projet de circulation du bus dans le lotissement les Poètes tel que présenté au Conseil Municipal et **DEMANDE** au lotisseur d'effectuer les modifications de voirie nécessaires au passage du bus.
 - **SOLLICITE** à l'UNANIMITE le Conseil Général pour l'attribution de la dotation issue de la répartition du produit des amendes de police 2010 au taux maximum pour la création d'une piste cyclable rue de Pommard.
 - **AUTORISE** à l'UNANIMITE l'opérateur Free Mobile à exécuter les travaux relatifs à l'installation d'une station radioélectrique sur un des pylônes du stade de la Saussaie et **DIT** que le loyer est fixé à 7 000, 00 Euros montant global et forfaitaire.
 - **DECIDE** à l'UNANIMITE d'attribuer une subvention aux classes de CM1 et CM2 de l'école primaire du Buisson Rond pour une classe de découverte à la ferme d'Aulot (21 290 Bure les Templiers) du 2 au 6 avril 2012 de 4 585,00 €.
 - **DECIDE** à l'UNANIMITE d'attribuer une subvention aux classes de CP/CE1 et CE1/CE2 de l'école primaire Henri Marc pour une classe de découverte à la ferme d'Aulot (21 290 Bures les Templiers) du 28 au 30 mars 2012 de 2 607,00 €.
 - **DECIDE** à l'UNANIMITE d'attribuer une subvention à l'association sportive du lycée pour sa section sportive de football féminin de 500 €.
 - **DONNE** par 29 voix pour et 1 abstention (M. GAUTHIER Pascal) un avis favorable au versement d'une subvention de 100 € par élève aux 12 élèves Chevignois du lycée Jean-Marc Boivin pour un séjour linguistique et culturel aux Etats-Unis du 14 au 27 avril 2012.
 - **APPROUVE** à l'UNANIMITE par 29 voix pour et 1 abstention (M. GAUTHIER Pascal) le coût des travaux à réaliser à la piscine municipale pour le bassin extérieur de 674 000 € HT options incluses et **SOLLICITE** les concours financiers au taux maximum du Conseil Régional de Bourgogne, du Conseil Général de Côte d'Or, du Grand Dijon et de l'état pour un total estimé des subventions de l'ordre de 610 000 € hors options et 625 000 € options comprises.
 - **AUTORISE** à l'UNANIMITE le Maire à signer l'avenant à la convention d'objectifs et de financement du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) avec la Caisse d'Allocations Familiales de Côte d'Or conclue du 1/09/2009 au 30/08/2012.
 - **DONNE** à l'UNANIMITE son accord à la gratuité des salles communales réservées par les groupes scolaires maternelles et primaires, le collège Camille Claudel et le lycée Jean-Marc Boivin ainsi qu'à l'Office Culturel Chevignois et à toutes les associations qui organisent des manifestations à destinations des scolaires.
 - **DONNE** à l'UNANIMITE son accord à la gratuité du Polygone et de l'esplanade, les 11 et 12 août 2012 pour l'organisation de la fête de l'agriculture



Le Maire de Chevigny Saint Sauveur

L. BRENOT

NB : le compte rendu intégral de toutes les séances du conseil municipal est tenu à la disposition du public en Mairie.